

## CP - Reprise de la collecte des déchets

**Les échanges de ce jour avec l'ensemble des représentants du personnel ont permis de lever le mouvement de grève débuté jeudi matin par les agents de Colmar Agglomération.**

Les collectes de déchets reprendront dès le samedi 16 décembre 2023, dans les communes et secteurs de Colmar collectés ce jour, à savoir :

- **Communes** : Houssen, Herrlisheim-Près-Colmar, Sundhoffen, Horbourg-Wihr, Wickerswihr, Bischwihr et Jepsheim
- **Colmar** : secteur centre-ville et les quartiers Grillenbreit, Maraîchers, Luss/Dornig et Lebbert.

Un rattrapage des collectes affectées par ces deux jours de grève sera organisé, comme suit :

Les collectes non assurées le **jeudi 14 décembre** seront rattrapées le **lundi 18 décembre** dans la journée, en plus des collectes habituelles du lundi, pour les secteurs suivants :

- Communes : Wintzenheim, Logelbach, Ingersheim, Trois-Epis, Holtzwihr, Niedermorschwihr, Bischwihr et Andolsheim,
- Colmar : Quartiers Saint-Léon, Ladhof, Soie, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Joseph et Mittelharth.

Les collectes non assurées le **vendredi 15 décembre** seront rattrapées le **mardi 19 décembre** dans la journée, en plus des collectes habituelles du mardi, pour les secteurs suivants :

- Communes : Sainte-Croix-en-Plaine, Wettolsheim, Walbach, Turckheim, Muntzenheim, Fortschwihl et Zimmerbach,
- Colmar : Quartiers Semm, Sud, Sainte-Marie, Europe et Zone Industrielle Nord.

Les habitants sont invités à sortir leurs poubelles la veille au soir.

Dans le cadre des discussions, il a été confirmé l'entrée en vigueur, dès janvier 2024, du mécanisme de revalorisation du régime indemnitaire décidé lors du Comité social territorial du 20 novembre dernier. Le dispositif concerne l'ensemble des personnels de la Ville et de Colmar Agglomération.

Il a également été convenu d'étudier l'octroi d'une prime pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents concernés au regard des résultats de l'exercice 2023.

Par ailleurs, la Ville et Colmar Agglomération vont poursuivre le travail mené depuis 2022 sur la revalorisation des régimes indemnitaires, avec un travail plus approfondi de prise en compte de la technicité, de l'expertise et des sujétions, comme la pénibilité au travail.

**CONTACT PRESSE**

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
manon.lovasz@colmar.fr